



DÉLÉGATION DU BÉNÉFICE DE L'ASSURANCE DÉCÈS



A adresser à : Malakoff Humanis Prévoyance - Affiliations - 41931 Blois Cedex 9

La société doit faire compléter la présente demande par l'assuré avant la date de suspension du contrat de travail

ENTREPRISE N° SIRET				
ASSURÉ				
N° Sécurité sociale				
Nom usuel				
Nom de jeune fille				
\square Célibataire \square Marié(e) \square Lié(e) par	PACS Concubin(e)	\square Veuf(ve)	□ Divorcé(e)	□ Séparé(e)
Adresse				
Code postal Ville				
Adresse mail personnelle				
CLAUSE DE DÉLÉGATION Je soussigné(e), inscrit au régime de Prévoy sur ma tête en cas de décès ou d'invalidité	•			. •
à concurrence des sommes lui restant dues sur le prêt de : €				
qu'il m'a consenti en date du				
Le surplus éventuel du capital garanti en cas de décès reste attribué aux bénéficiaires désignés par l'assuré.				
L'institution n'est engagée, sous réserve que l'assuré soit toujours affilié à la date du décès, que dans la limite du capital garanti (déterminé au jour du décès) à l'exclusion de la majoration pour enfants à charge qui revient exclusivement à ceux-ci, conformément aux dispositions du contrat « décès, incapacité-invalidité » souscrit par l'entreprise.				
L'institution ne pourra en aucun cas être tenue responsable des conséquences d'une radiation de l'assuré non signalée au bénéficiaire.				
Fait en triple exemplaire à				
Le				
Le bénéficiaire Bon pour acceptation	L'assur Bon pour déle			L'institution